

### CAPITAL-ACTIONS DU CHEMIN DE-FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

M. BLAKE: Je propose qu'il soit présenté,—

Un état indiquant la date et le taux auquel ont été vendus les dix millions de piastres de capital-actions du chemin de fer Canadien du Pacifique ci-devant engagés pour un emprunt d'environ \$4,950,000, et la somme nette reçue par la compagnie pour cette vente.

La Chambre se rappellera que le montant de capital-actions émis par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et qui était entre les mains du public quand le contrat a été passé, était de \$55,000,000, et qu'une autre somme de \$10,000,000 a été comprise dans le contrat. Il y a environ deux mois, les journaux ont dit que l'emprunt pour lequel ces \$10,000,000 de capital-actions avait été engagées, avait été payé et que le capital-actions avait été vendu; or, il est évident que nous avons beaucoup d'intérêt à savoir à quel prix le capital-actions a été vendu, car c'est sur cela qu'est basée l'estimation du dividende de 10 pour 100.

La motion est adoptée.

### AVANCES FAITES AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. BLAKE; Je propose que l'on produise,—

La correspondance ou les documents relatifs aux demandes, faites par les gouvernements locaux, d'avances de deniers à compte de la dette; ou tous documents faisant connaître les raisons qui motivent le bill annoncé sur ce sujet.

La Chambre voudra bien se rappeler que le ministre des finances a annoncé, l'autre jour, que certaines circonstances se rattachant aux demandes faites par les provinces d'avances de deniers à compte de la dette, rendaient opportune, dans l'opinion du gouvernement, la présentation d'un bill relatif à cette question. Je suppose que les demandes sont libellées sous une forme ou sous une autre, et il est très important que nous en sachions la nature.

La motion est adoptée.

### ACTE DES LICENCES DE 1883.

M. CAMERON (Huron): Je propose qu'il soit présenté,—

1. Copie de l'arrêté du conseil à l'effet de soumettre à la cour suprême la cause convenue entre le gouvernement du Canada et celui de chacune des provinces, sous l'opération de l'acte des licences de 1883 et de l'acte l'amendant, pour faire décider s'il était de la compétence du parlement d'adopter les dits actes en tout ou en partie.

2. Copie de la dite cause, du factum du gouvernement du Canada et du factum de chacune des dites provinces, des plaidoiries des avocats dans cette cause, et des notes sténographiques prises par le rapporteur pendant les plaidoiries.

3. Copie du rapport de la dite cour sur la dite cause.

4. Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de chacune des dites provinces au sujet de cette cause et de sa soumission à la cour suprême, et du rapport de la dite cour, ainsi que copie de toute la correspondance entre les dits gouvernements avant et depuis le dit rapport sur cette cause et sur les questions en litige et ainsi soumise.

J'espère que le rapport demandé sera bientôt présenté. Je ne me propose pas de discuter la question immédiatement; mais, plus tard, je me propose d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques-unes des questions qui se rattachent nécessairement à cette affaire, et une semblable discussion ne peut pas se faire convenablement si nous n'avons les documents devant nous. En conséquence, j'espère que l'on ne retardera pas inutilement de les soumettre.

La motion est adoptée.

### ACCUSATION CONTRE LE LIEUTENANT-COLONEL O'MALLEY.

M. CASEY: Je propose que l'on produise,—

Copie du rapport du major général commandant la milice, au sujet des accusations portées contre le lieutenant-colonel O'Malley, du 26e bataillon.

Cette motion a déjà été soumise à la Chambre, et je n'ai pas du tout l'intention de la discuter maintenant; je dirai seulement que, d'après moi, il est peut-être malheureux que la ligne de conduite adoptée en dernier lieu au sujet de ces accusations n'ait pas été adoptée plus tôt; c'est à dire que je regrette que l'on n'ait pas fait plus tôt le rapport préparé au sujet de ces accusations par le major général commandant de la milice, afin de donner à l'officier en question, que je sais être un volontaire enthousiaste, l'occasion de se justifier plus tôt. Quoi qu'il en soit, l'on a enfin adopté cette ligne de conduite, et je suis heureux de constater que le rapport du major général justifie pleinement le colonel O'Malley. Je suis sûr que l'honorable ministre de la milice lui-même, se réjouira comme moi de ce résultat. Je ne doute pas que le rapport du major général comprenne tout ce qu'il est nécessaire de présenter à la Chambre au sujet de la question, et j'espère que l'honorable ministre produira ce rapport le plus tôt possible.

La motion est adoptée.

### DÉPENSES AU COMPTE DU CAPITAL

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je propose qu'il soit produit,—

Un état indiquant les sommes dépensées au compte du capital depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 1er février 1885, et pour quels objets ont été dépensées les dites sommes: Aussi, un état du montant, en chiffres ronds, de la dette du Canada, le 1er février 1885.

Si les honorables messieurs n'y ont pas d'objection, j'aimerais à ajouter les mots suivants à la motion: "Ainsi qu'un état des dettes et de l'actif à cette date, tel que donné dans les comptes publics, pages 13 et 14." Comme je vois que le ministre des finances n'est pas à son siège, je puis dire que ce renseignement est toujours conquis au département et je pense que l'on pourrait l'obtenir sans trop de peine. Je ne veux pas du tout que le département s'impose la tâche de produire un état comparatif; je veux simplement un état qui fasse voir quels sont nos dettes et notre actif au 1er février, car, à l'heure qu'il est, nous savons quels en étaient les montants au 1er juillet.

Sir JOHN A. MACDONALD: Le ministre des finances n'est pas à son siège, mais je ne doute pas qu'il consente à l'amendement proposé.

La motion est adoptée.

### ÉTATS DEMANDÉS.

Un état faisant voir le nombre des personnes qui ont dans le cours de 1884 demandé des licences sous l'empire de l'acte des licences de 1883; le nombre total des licences accordées en Canada; le nombre total dans chaque province et dans chaque district électoral; le nombre total des demandes refusées et les raisons de refus; le nombre total des personnes, dans chaque province, qui ont payé une partie des droits, mais qui n'ont pas pris de licence; la somme totale reçue par le gouvernement pour ces licences en Canada, dans chaque province et dans chaque division électoral; ainsi qu'un état des émoluments payés aux commissaires, inspecteurs et sous-inspecteurs sous l'empire de l'acte, indiquant les noms et adresse des dits commissaires, inspecteurs et sous-inspecteurs dans chaque district électoral du Canada.—(M. Landerkin.)

Etat donnant la liste de toutes les associations de carabiniers du Canada, indiquant leurs quartiers-généraux, l'octroi annuel accordé à chacune d'elles, et les noms des membres de ces associations.—(M. Bergin.)

Ordre de la Chambre pour carte ou cartes indiquant:

- (1) Le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique, accepté ou construit;
- (2) Le tracé tel que proposé au gouvernement, mais non encore approuvé;
- (3) Le tracé des embranchements construits ou achetés, ou de tout autre embranchement que la compagnie se propose d'établir et dont le gouvernement a connaissance;
- (4) Les terres gardées en réserve pour la compagnie, mais qui ne sont pas encore octroyées;
- (5) Les terres octroyées;
- (6) Les terres qui ont été demandées, mais qui ne sont pas encore mises en réserve.—(M. Blaka.)

Un état donnant:

1° Les noms et résidences de tous les fonctionnaires nommés par le gouvernement sous l'opération de l'acte des licences de 1883 et de l'acte l'amendant, le salaire, les droits et émoluments payés à chacun d'eux et